

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

-----

L'an deux mil dix-huit et le quinze du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.  
Convocation : 05/01/2018.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusé : M. Patrick VIGNERON.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre POPILLE.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## I/ BÂTIMENTS

### 1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'entreprise CHEVILLON a réalisé le changement des volets de la Mairie avant les fêtes de fin d'année 2017. Toutefois, l'entreprise ne peut poursuivre les travaux car elle rencontre des problèmes d'approvisionnement avec le fournisseur des vitres pour les fenêtres à changer !

Monsieur le Maire informe que la demande d'autorisation d'aménager la Salle Pulliat en créant une rampe d'accès à l'extérieur, a été adressée à la Commission Départementale d'Accessibilité et de Sécurité, le 20 décembre 2017. L'instructrice de ce dossier a adressé ce jour un mail demandant si l'entrée concernée par le projet est bien l'entrée principale. Une réponse confirmant qu'il s'agit bien de l'entrée principale sera faite.

### 2) ÉGLISE

A/ SUBVENTION DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES : Monsieur le Conseiller Régional Jérémy THIEN et les services de la Région ont été interrogés sur l'instruction du dossier de demande de subvention déposé. Il est répondu ce jour que les éléments ont été communiqués à Monsieur THIEN pour avis. Les services de la Région attendent son retour.

B/ FONDATION DU PATRIMOINE : La souscription a été lancée. A la date du 31 décembre 2017, la somme de 592.20 € a été récoltée.

### 3) BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Société APAVE a effectué la vérification des installations électriques des différents bâtiments communaux. Les rapports font apparaître des observations à :

- La Salle des Fêtes : absence de schéma électrique dans les armoires ➤ à mettre en place + identification incomplète des circuits de l'armoire électrique ➤ à remettre à niveau + fixation non satisfaisante de l'arrêt d'urgence ➤ à fixer.
- L'Ecole : appareils d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau « normal » ➤ faire réviser les blocs autonomes ou les remplacer + identification incorrecte de l'appareillage

dans l'armoire électrique ➤ repérer la destination desservie et apposer un étiquetage sûr et durable + l'éclairage de sécurité d'évacuation n'est pas conforme à la garderie ➤ à mettre en place.

- L'Église : identification incomplète des circuits de l'armoire électrique ➤ à remettre à niveau.

Il sera vu avec l'agent communal pour remédier à certains dysfonctionnements entrant dans ses compétences et avec un électricien, si nécessaire.

#### **4) LOGEMENT MATRAY**

Monsieur le Maire expose que, n'ayant pas eu de retour de dossier pour la location, la diffusion de l'annonce a été renouvelée sur le site « Le Bon Coin » avec le montant du loyer revu à la baisse. Deux visites ont été effectuées la semaine dernière. Deux dossiers de candidature ont été déposés.

Le Conseil Municipal examine les dossiers de candidature reçus, notamment la composition des familles, les revenus, les garants,...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (6 voix « pour », 2 voix « contre »)

- DONNE la préférence à la candidature de Monsieur Medhi RAPPIN et Madame Cindy JOSPITRE, qui ont 2 enfants (7 et 2 ans), sous réserve qu'ils présentent un garant et des précisions complémentaires sur les revenus de Madame JOSPITRE ;

- DIT que le montant du loyer s'élève à la somme de 490.00 € par mois;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Monsieur RAPPIN et Madame JOSPITRE ; contrat qui prendra effet dès leur entrée dans les lieux.

Le Conseil Municipal décide, toutefois, que si Monsieur RAPPIN et Madame JOSPITRE ne fournissent pas rapidement les éléments demandés, leur candidature sera refusée pour la location de ce logement. Elle sera, en quel cas, attribuée aux autres demandeurs de la location.

## **II/ ASSAINISSEMENT**

### **1) DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire a reçu Madame Inès CIOCCA du Cabinet C2i, missionnée pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation du service public d'assainissement. Elle a présenté la structure et la procédure de renouvellement, découpée en 2 phases : préparation de la consultation et consultation, analyses et choix du délégataire.

Madame CIOCCA, après avoir procédé à l'analyse du contrat existant et des différents modes de gestion du service, a réalisé un rapport qu'elle propose de venir présenter le 18 janvier 2018, à 14 h 00. Les membres de la Commission Assainissement sont invités à participer à cette réunion de travail.

Lors du prochain Conseil Municipal, il conviendra de valider le principe de la Délégation de service public et délire une commission de DSP qui sera présente à l'ouverture des plis et sélection des candidats.

### **2) SPANC**

Monsieur Thomas GUILLON, Technicien au SPANC à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, a remis le rapport de restitution donnant suite à la campagne de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, ayant eu lieu en 2016. Monsieur le Maire communique les grandes lignes de ce rapport :

- Sur 138 installations d'assainissement non collectif recensées, 119 visites de contrôle ont été réalisées soit 86 %, 16 contrôles ont été refusés, 1 installation en est au stade de la conception, 2 au stade de la réalisation.
- Il a été constaté que 66 % des installations d'assainissement non collectif sont considérées comme « non conforme » à la réglementation en vigueur.
- Le technicien retient un bilan globalement positif, l'accueil qui lui a été fait n'a pas présenté de problèmes et l'ensemble des contrôles a été effectué avec intérêt et coopération. La plupart des usagers ont porté intérêt aux conseils d'entretien prodigués. Il est à noter que plusieurs propriétaires ont déjà pris contact avec la CCSB pour un projet de réhabilitation.

## **III/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

## **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)**

A/ PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE « LA TERRASSE DE CHIROUBLES » : Dans le cadre du projet de valorisation touristique et paysagère de « la Terrasse de Chiroubles », la deuxième phase du projet concerne l'aménagement paysager et touristique des abords du chalet de dégustation et du sentier des crus (terrasse, gradins, scène, belvédère, panneaux d'interprétation, accessibilité, signalétique,...).

La Commune de CHIROUBLES est propriétaire d'une parcelle concernée par ces aménagements. Il s'agit de la parcelle cadastrée D 453, qui se situe au niveau de l'entrée du chalet.

Une autorisation doit être obtenue pour que la Commune accepte la réalisation des travaux exposés ci-dessus par la CCSB sur tout ou partie de la parcelle D 453.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE la réalisation sur son terrain cadastré D n° 453, des travaux nécessaires au projet de valorisation touristique et paysagère de « La Terrasse de Chiroubles ».

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de la phase 2 du projet d'aménagement autour du chalet. Cette opération est programmée pour une fin de travaux au 30 juin 2018. Un bornage est prévu sur les lieux mercredi 24 janvier 2018, à 14 h 15.

Quant à l'aménagement d'un second parking, les travaux sont reportés en 2019.

### **B/ COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

- Voirie : Suite au départ de Monsieur Jean-Claude BENAS, technicien voirie à la CCSB, l'élaboration des devis sera vu avec le Maître d'œuvre OXYRIA (Monsieur CHERPIN Franck). Un planning des visites pour établir les chiffrages a été établi. Pour la Commune, le rendez-vous est fixé au lundi 26 février 2018, à 14 h 00. La Commission Voirie devra se réunir pour déterminer le programme des travaux de voirie 2018.

## **IV/ QUESTIONS DIVERSES**

Sont évoqués :

### **1) BULLETIN MUNICIPAL**

Madame Katia GENILLON a contacté 5 prestataires pour la confection du bulletin municipal 2017. Deux font uniquement l'impression du document et pas la mise en page. Sur les 3 restants, les tarifs varient entre 1 700 et 2 600 € HT, pour un même travail mais pas un même rendu. Des exemplaires de bulletin d'autres collectivités sont présentés aux Conseillers. Après discussion et délibération, le Conseil Municipal retient la proposition de ST RIGAUD EDITION.

Madame GENILLON précise qu'elle attend les articles des associations mais également de la Municipalité pour avancer sur l'élaboration du bulletin. Après échange, il est décidé que ce sont les naissances qui agrémenteront la couverture de cette édition 2017.

Monsieur le Maire soumet, pour l'an prochain, qu'il serait bien d'étudier la possibilité de faire participer des artisans et entreprises en leur proposant d'insérer un pavé publicitaire moyennant une participation financière. Cela permettrait de réduire le coût de la réalisation du bulletin municipal.

### **2) COMMISSION DES FINANCES**

Une réunion est programmée le mardi 30 janvier 2018, à 18 h 30, pour faire le point financier sur l'exercice 2017 et débiter l'élaboration des budgets. Monsieur le Maire invite les Conseillers à réfléchir sur des projets.

### **3) VŒUX**

Le Conseil Municipal fait le constat d'une bonne participation de la population aux Vœux du Maire le samedi 06 janvier.

Monsieur le Maire met à disposition les cartes de vœux qu'il a reçues.

### **4) TOUR DE TABLE**

Madame Katia GENILLON fait part du problème d'écoulement des eaux au lieu-dit « Souzon ». Un regard semble bouché. L'agent communal ira sur les lieux pour dégager ce regard.

Madame Katia GENILLON félicite l'agent communal, Richard LAGOUTTE, pour son efficacité lors du déneigement des voies communales.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 05 février 2018 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 35.

